



Rififi en cuisine. Le tribunal de commerce de Bordeaux examinait hier la plainte déposée par Corinne Gineste de Sours, petite-fille du créateur des restaurants L'Entrecôte, à Marc Vanhove, le fondateur des Bistro Régent. Une plainte pour « concurrence parasitaire » qui formule plusieurs reproches, détaillés hier à la barre par l'avocat de l'Entrecôte.

□ D'abord, l'utilisation plus ou moins subtile du nom de son restaurant dans la communication des Bistro Régent, afin de bénéficier de sa notoriété. Ensuite, la proximité géographique des implantations de la chaîne fondée par le Bordelais, parfois guère éloignés des restaurants L'Entrecôte. Et surtout, la copie de la recette de sa célèbre sauce, censée se trouver à l'abri dans un coffre fort. Corinne Gineste de Sours réclame plus de 900 000€ à Marc Vanhove.

Si ce dernier a reconnu s'être inspiré du concept de L'Entrecôte (menu unique ou presque, mise en avant de la spécificité de la sauce...), il nie en avoir copié la sauce. □ « Le fondateur de l'Entrecôte s'était lui-même inspiré d'une recette suisse à la fin des années 1950 », a d'ailleurs souligné son avocat, rejetant les accusations portées sur son client, qui détient désormais cinq restaurants en nom propre dans une chaîne qui en regroupe 47 à travers le pays. □ Marc Vahnove envisage même déjà de porter plainte à son tour et réclamer des dommages et

intérêts. La décision du tribunal de commerce a en tout cas été mise en délibéré au 6 octobre. •

Photo : L'Entrecôte et le Bistro Régent ont en commun leur concept et un joli succès © archives T. David / Sud Ouest